

M. Pierrick MASSIOT
Région Bretagne
283, avenue du Général Patton
35711 RENNES CEDEX 7

Courrier recommandé avec AR

Objet : Demande limitation de la vitesse des trains au passage à niveau de St Médard/Ille

Saint Malo, le 10 décembre 2012

Monsieur le Président,

Le 12 octobre 2011 le passage à niveau (PN) n°11 de Saint-Médard/Ille fut le théâtre d'une dramatique collision entre un TER et un poids-lourd (3 morts, 45 blessés dont 13 grièvement touchés). Cet accident fait suite à 3 autres accidents (juil. 2006, nov. 2007 et fév. 2010).

Selon nos informations, 14 mois après le dernier accident, le PN n°11 de Saint-Médard/Ille n'est **toujours pas classé comme préoccupant**. Cette situation est totalement **anormale** au regard des critères de classification repris dans les 2 rapports du BEA-TT (accidents de 2007 et 2011). Un PN ayant connu **3 accidents en l'espace de 10 ans** doit en effet être classé comme préoccupant et faire l'objet d'un programme d'aménagement et/ou de suppression. **4 accidents ont eu lieu en l'espace de 5,3 ans** au PN de Saint-Médard et toujours aucune classification en ce sens.

Nous comprenons que la classification d'un PN comme préoccupant implique une obligation de moyens (financiers notamment). Si la période budgétaire est délicate et les arbitrages difficiles, il existe une solution **simple, efficace et sans surcoût** qui permettrait d'assurer la **totale sécurité** à ce PN : **imposer un ralentissement des trains** à une vitesse compatible avec un arrêt d'urgence.

Pour mémoire TER et TGV arrivent dans une courbe aveugle lancés à 140 km/h avec seulement 125 mètres de visibilité dans le sens Rennes-St Malo. Invoquer le non-respect du code de la route pour ne pas agir n'est pas une réponse satisfaisante en soi. Il faut nous placer dans une **obligation de résultats**. Après 4 accidents, vous aurez compris, Monsieur le Président, qu'il faut impérativement **appliquer le principe de précaution**. Certains conducteurs évoquent une limitation des rames à 60 km/h. Nous laissons aux personnes habilitées le choix de la vitesse la plus adéquate.

Monsieur le Président, **rien ne s'oppose à une telle mesure** : Saint-Malo est un terminus et peu d'usagers reprocheront à la Région Bretagne de faire avancer d'une minute l'horaire de départ des TER dans le sens St Malo-Rennes pour respecter les correspondances en gare de Rennes. Nous savons que la **sécurité des usagers du TER est au cœur des préoccupations de la Région Bretagne**. Ce message a été repris dans un courrier récent adressé conjointement par vos services et la Direction Bretagne de la SNCF en réponse à une pétition d'usagers exaspérés de voyager debout dans des rames bondées aux heures de pointe. Les actions doivent désormais succéder aux mots.

Je vous remercie donc, Monsieur le Président, au nom des victimes et de leur famille de mettre en œuvre dans les plus brefs délais la limitation de la vitesse des trains au PN n°11 de St Médard/Ille.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Lionel LABOURDETTE
Président